

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur CARVALHO Jérôme, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2023

**PRESENTS** : Hélène ALLAIN, Maud CALLAUD, Sandrine CARDINAUD, Jérôme CARVALHO, Stéphane DAVID, Audrey GUERRIER, Philippe GUILLOTEAU, Olivia HERBRETEAU, Florian MERIEAU, Régis POTERLOT, Lucie RICARD et Nathalie VILLAIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence LEBRETON

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jérôme GABORIT, François HERMOUET

**Secrétaire de séance** : Hélène ALLAIN

**Quorum** : 8

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Ordre du jour**

- 1) **Budget général** : décision modificative n°1
- 2) **Personnel communal** : suppression d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs
- 3) **Informations et questions diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Approbation du Procès-verbal du 27 mars 2023**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal de séance du 27 mars 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Ouverture de la séance** : 20h00

### 1) **Budget général : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans le budget primitif 2023 du budget général. L'affectation du résultat n'a pas été réalisée au compte 1068, mais au chapitre 021/023, ce qui ajoute des crédits supplémentaires à répartir au niveau des dépenses de fonctionnement pour un montant de 148 533.83 €.

Il convient de régulariser la situation en réalisant une décision modificative de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
011 – Charges à caractère général		75 033.83 €		
012 – Charges de personnel		65 500.00 €		
66 – Charges financières		8 000.00 €		
023 – Virement à la section d'investissement	148 533.83 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 533.83 €</b>	<b>148 533.83 €</b>		
021 – Virement de la section de fonctionnement			148 533.83 €	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés				148 533.83 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>148 533.83 €</b>	<b>148 533.83 €</b>

Ces modifications n'impactent pas l'équilibre budgétaire du budget principal qui reste à l'équilibre pour une valeur en section de fonctionnement de 840 228 € et en section d'investissement pour 551 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### 2) **Personnel communal : suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (*emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants*)

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 mai 2023,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 mars 2023

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (28h/semaine), en raison de l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter 23 mai 2023 :

	Statutaires		Contractuels	
	Temps Complet	Temps non complet	Temps Complet	Temps non complet
Administratif				
Adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1 (28h/semaine)		
Adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	<del>1 (28h/semaine)</del>		
Technique				
Adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2			
Adjoint territorial	1 (vacant)	1 (21.09h/semaine)	1	1 (2.35h/semaine)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

### 3) Délégations du Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés et les décisions qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
13/04/2023	Réparation de la lanterne – rue des Moulins	SYDEV	85000	536.00
13/04/2023	Matériel et fourniture électricité pour l'église	YESSS ELECTRIQUE	85500	46.66
13/04/2023	Centre périscolaire – désemboueur chauffage au sol	AMIAUD	85260	752.66
13/04/2023	Renouvellement clé de signature électronique	E-COLLECTIVITES	85000	200.40
17/04/2023	Bouchons d'oreille – agents techniques	PROLIANS	85600	239.60

24/04/2023	Fournitures diverses	BERNER	89331	84.89
24/04/2023	Fournitures diverses	WURTH	67158	123.66
24/04/2023	Charte graphique institutionnelle	WEB CREATIF	85110	1 612.50
02/05/2023	Bornage – Bibliothèque	GEOUEST	85000	1 010.00
02/05/2023	Vêtements de travail	POUSSARD EQUIPEMENTS	79220	471.25
11/05/2023	Cimetière – réparation du mur	BOUYER Jérôme	85250	1 600.00
11/05/2023	Renouvellement nom de domaine pour 3 ans	APSSI GROUP	44860	122.95
11/05/2023	Gilets de sécurité floqués	GO IMPRESSION	85600	63.11
15/05/2023	Drapeaux français et européen	ADEQUAT	26003	166.73
22/05/2023	Convention éclairage public – rue des Moulins	SYDEV	85000	540.00 TTC
22/05/2023	Abonnements lignes mobiles + nouvelle carte SIM	VIST AND COM	72100	62.00
30/05/2023	Broyeur – marteaux	GARAGE FONTENEAU	85250	354.56
02/06/2023	Assurance collaborateur bénévole	SMACL	79031	102.00

Date	N° de la décision	Objet
30/05/2023	DEC2023-06	Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour l'aménagement du quartier d'habitation La Prée 2

### **Questions et infos diverses**

- Conseil en organisation : présentation succincte du rapport établi
- Charte de gouvernance : présentation de l'affiche au CM du 10/07/2023
- Commission Urba/Voirie : le 14/06 à 19h -point sur la salle de la Récré notamment.

**Séance close à 21h07**

**Affiché le 11 juillet 2023**

**La secrétaire de séance, Hélène ALLAIN**

**Le Maire, Jérôme CARVALHO**


